



Paris, le 15 mai 2014 n°52 /H030

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat (PPA)**

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'enquête existante

*Périodicité* : semestrielle (six enquêtes sur un cycle triennal)

*Demandeur* : Insee, Direction des Études et des Synthèses Économiques (DESE), Département des Comptes Nationaux

Au cours de sa réunion du 29 avril 2014, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat (PPA), pilotée conjointement par Eurostat et l'OCDE depuis 1980 et mise en œuvre en France par l'Insee.

L'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat a pour objectif de calculer les PPA, construction statistique associant niveau relatif des prix et taux de change. Il s'agit de la seule enquête statistique qui permette les comparaisons internationales de prix et de volumes sur l'ensemble du champ des dépenses de consommation des ménages, des dépenses des administrations publiques, et de la formation brute de capital fixe des unités résidentes

Les PPA sont des taux de conversion monétaire associant taux de change monétaire et niveau relatif des prix. Ils égalisent les pouvoirs d'achat des différentes monnaies : une somme d'argent donnée, convertie au moyen des PPA en différentes monnaies, permettra d'acheter le même panier de biens et services dans tous les pays considérés.

Les enquêtes de prix à la consommation PPA visent à connaître les prix de l'ensemble des biens et services consommés par les ménages à partir d'un panier commun à tous les pays participant au programme. Six enquêtes se succèdent sur un cycle de trois ans qui portent sur un ou plusieurs thèmes :

- alimentation, boisson, tabac ;
- apparence (habillement et chaussures) et bien être de la personne ;
- maison et jardin (dont biens durables hors meubles) ;
- transports hôtels et restaurants ;
- services ;
- santé (produits et services médicaux) et meubles.

Les collectes durent cinq semaines, chaque année en avril-mai puis en octobre-novembre. Les enquêteurs disposent d'un carnet de tournée papier personnalisé où sont portés les articles dont ils

doivent enquêter le prix (avec leurs caractéristiques très détaillées dans le souci que les articles comparés internationalement soient identiques) et le type de magasin où doit être fait le relevé. Les enquêteurs sont affectés à un secteur géographique donné de l'agglomération parisienne. Les types de magasins et les secteurs géographiques sont déterminés à partir de la base de sondage de l'indice des prix à la consommation (IPC). Les données sont ensuite extrapolées au niveau national grâce à des coefficients spatiaux calculés à partir des données de l'IPC complétés par celles issues de l'enquête de comparaison des niveaux de prix à la consommation entre territoires français.

Outre la consommation des ménages, le programme PPA appréhende également les dépenses de consommation finale des administrations publiques, ainsi que la formation brute de capital fixe, par le biais de questionnaires spécifiques.

L'enquête est rendue obligatoire par le Règlement n°1445/2007 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2007. L'OCDE, Eurostat, la Commission européenne et l'ONU en sont les principaux destinataires publics. Elle s'inscrit dans le cadre du Programme de comparaison internationale (PCI) dont le Programme de Comparaison Européenne (PCE) est la déclinaison au niveau de l'Europe.

Les instances de coordination qui regroupent les responsables nationaux PPA se tiennent au niveau européen avec :

- deux réunions des « coordinateurs PPA » (tous les semestres),
- une réunion du Groupe de Travail à Eurostat une fois par an,
- une réunion générale à l'OCDE une fois par an.

Le plan d'exploitation et de diffusion des résultats est le suivant :

- *au niveau européen* :

- communiqué de presse deux fois par an présentant les données de PIB et de consommation des ménages par habitant exprimés en Standard de Pouvoir d'Achat ;
- publication des comparaisons de prix pour les pays de l'Union européenne par groupes de produit dans la collection *Statistiques en bref* d'Eurostat ;
- les indices de comparaisons de prix et de volumes par groupe de produits et par pays dans les bases de données en ligne d'Eurostat et de l'OCDE.

- *au niveau national* :

- deux fois par an, une note au Directeur Général de présentation des données de prix et de volume du PIB et de la consommation des ménages des pays de l'UE ;
- un *Insee Première* sur la comparaison des prix et des volumes de la consommation des ménages dans l'UE.

Des chercheurs en sciences économiques, des entreprises multinationales sont également utilisateurs de l'enquête.

Des résultats détaillés sont diffusés et accessibles au public dans les bases de données en ligne d'Eurostat et de l'OCDE.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête y compris concernant les projets évoqués ci-dessus (collecte informatisée...).

L'opportunité est accordée pour deux cycles triennaux (six années) à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.